

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 février 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt six février deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.*

Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 51
TRANSACTION

En 1999, dans le cadre de la réalisation de travaux d'assainissement dans le secteur de l'îlot Bompard, suite aux débordements de la Tiretaine et des égouts de la Ville, les services de la Commune ont constaté que des fondations situées en bordure d'un bief de la Tiretaine utilisé précédemment comme collecteur d'égout, ne présentaient pas une stabilité pérenne.

Deux propriétaires étaient concernés : Monsieur BION Philippe et Monsieur FAURITTE Michel, respectivement pour les bâtiments situés rue Bompard et rue du Chauffour.

L'expert judiciaire désigné à l'époque a conclu à la nécessité de procéder à des travaux confortatifs et à l'édification d'un mur de soutènement.

La responsabilité de la Commune est partiellement engagée dans la mesure où ce sont ses égouts qui en débordant dans le bief longeant ses propriétés ont été une cause de fragilisation des édifices.

Une solution transactionnelle a tout de suite été envisagée avec un partage de responsabilité à hauteur de 50 %.

La Commune devrait ainsi prendre en charge 50 % des frais occasionnés par les travaux confortatifs.

Messieurs BION et FAURITTE ont mis de nombreuses années à réaliser ces travaux suite à de multiples difficultés techniques.

Aujourd'hui Monsieur FAURITTE transmet une facture de travaux réalisés pour un montant de 4 726,40 € soit à la charge de la Commune la somme de 2 363,20 €.

Le montant des travaux réalisés par Monsieur BION n'est malheureusement toujours pas parvenu.

Au regard des circonstances de ce dossier et de l'intérêt pour la Commune de trouver une solution transactionnelle, il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de valider les termes de cette transaction et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant sa mise en œuvre effective.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05 mars 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

